



REGLEMENT DE COURSE

COMBINE DU ZICH 2023



Article 1- Général

La 2ème édition du combiné du ZICH a lieu le 26 novembre 2023. Elle est organisée par le club du Trimoval Molsheim, club agréé FFTRI.

Au programme, 3 courses :

- Le Combiné format S (par équipe de 2)
- Bike and Run du ZICH 8-11 ans
- Bike and Run du ZICH 12-15 ans

Le règlement s'appuie sur la Réglementation Sportive 2023, à consulter sur le site de la FFTRI ou à télécharger [ici](#)

En cas de doute ou de litige, c'est la RS 2023 de la FFTRI qui s'applique

Article 2- Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement sur la plate-forme de lesportif.com La date limite est fixée au mercredi 22 Novembre à 23h59.

Il n'y aura pas d'inscription sur place.

La validation de la course est subordonnée à la présentation :

- Soit d'une licence de Triathlon Compétition délivrée par la FFTRI et en cours de validité à la date de la course.
- Soit pour les non licenciés FFTRI et les licenciés FFTRI Loisirs, d'un « pass-compétition » qui vous sera demandé lors de l'inscription sur le site de lesportif.com. Ces derniers devront s'acquitter du tarif en vigueur.

Un non licencié FFTRI et licencié FFTRI loisir devra impérativement présenter un certificat médical de moins de 1 an attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive, avec la mention de non-contre-indication à la pratique de la course à pied et du cyclisme en compétition.

Il est fortement recommandé de déposer ce certificat médical sur le site de lesportif.com. Dans le cas contraire, il sera demandé le jour du retrait des dossards.

Article 3 - Composition des équipes

Les courses sont ouvertes aux équipes Hommes, Femmes et Mixtes.

Pour le format S, des personnes de catégories différentes peuvent former une équipe. Dans ce cas-là, l'équipe sera classée dans la catégorie telle que définie dans la RS 2023 de la FFTRI §7.3.2.

Ex : Equipe formée d'un Sénior et d'un Master, ce sera un classement Sénior.

Article 4- Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectue au Camping municipal de Molsheim, 6 rue des sports, 67120 Molsheim le jour de la course.

En cas de dossier incomplet (mention faite sur le site d'inscription), il conviendra de présenter la licence FFTRI, le certificat médical et / ou le pass-compétition selon les pièces manquantes.

Les 2 coéquipiers devront retirer leurs dossards ensemble. Nous autorisons le retrait des dossards si l'un des équipiers présente la licence, certificat médical et/ou pass-compétition de son coéquipier.

	Course S	Course jeunes 8-11 ans	Course jeunes 12-15 ans
Distances (KM) : Course à pied/vélo/...	1,4/2,7/6.3/0,8/2,7/6.3	0,6/3,3	0,6/5.1
Age	Nés en 2007 et avant	Nés entre 2012 et 2015	Nés entre 2008 et 2011
Mode	Equipe de 2		
Retrait dossards au camping municipal	à partir de 07 :30	à partir de 10 :00	
Fin de retrait des dossards	08 : 45	11h	11h
Briefing course	09 : 15	11 : 30	12H
Départs	09 : 30	11 : 45	12 : 15
Podiums	13 h		
Tarifs			
Licencié FFTRI/ITU	15€ / Pers	5€ / Pers	
Non Licencié FFTRI/ITU	17€/ Pers	7€ / Pers	

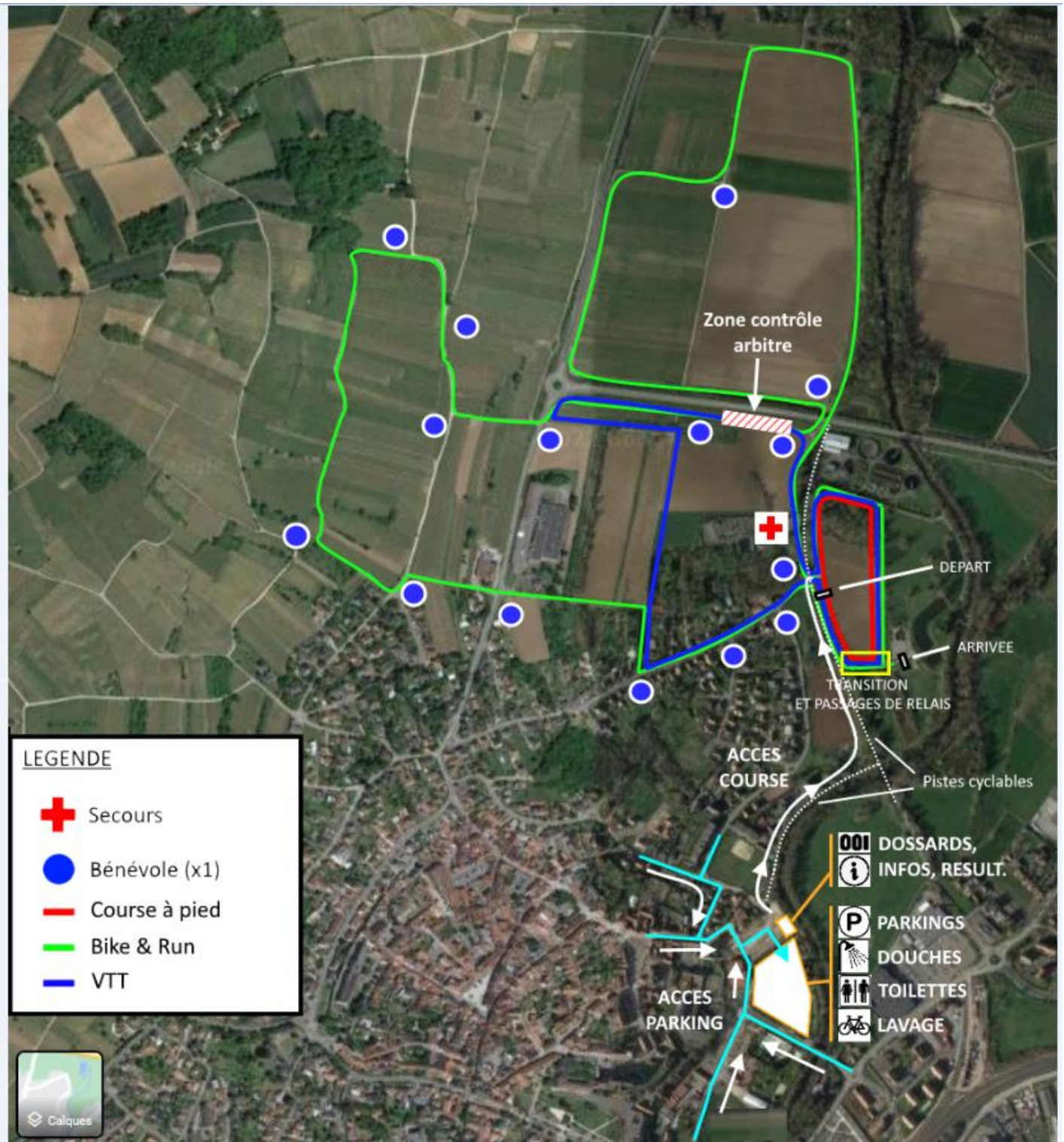
Article 5 – Plan du site et descriptif des parcours

Le combiné du Zich est composé de 2 zones

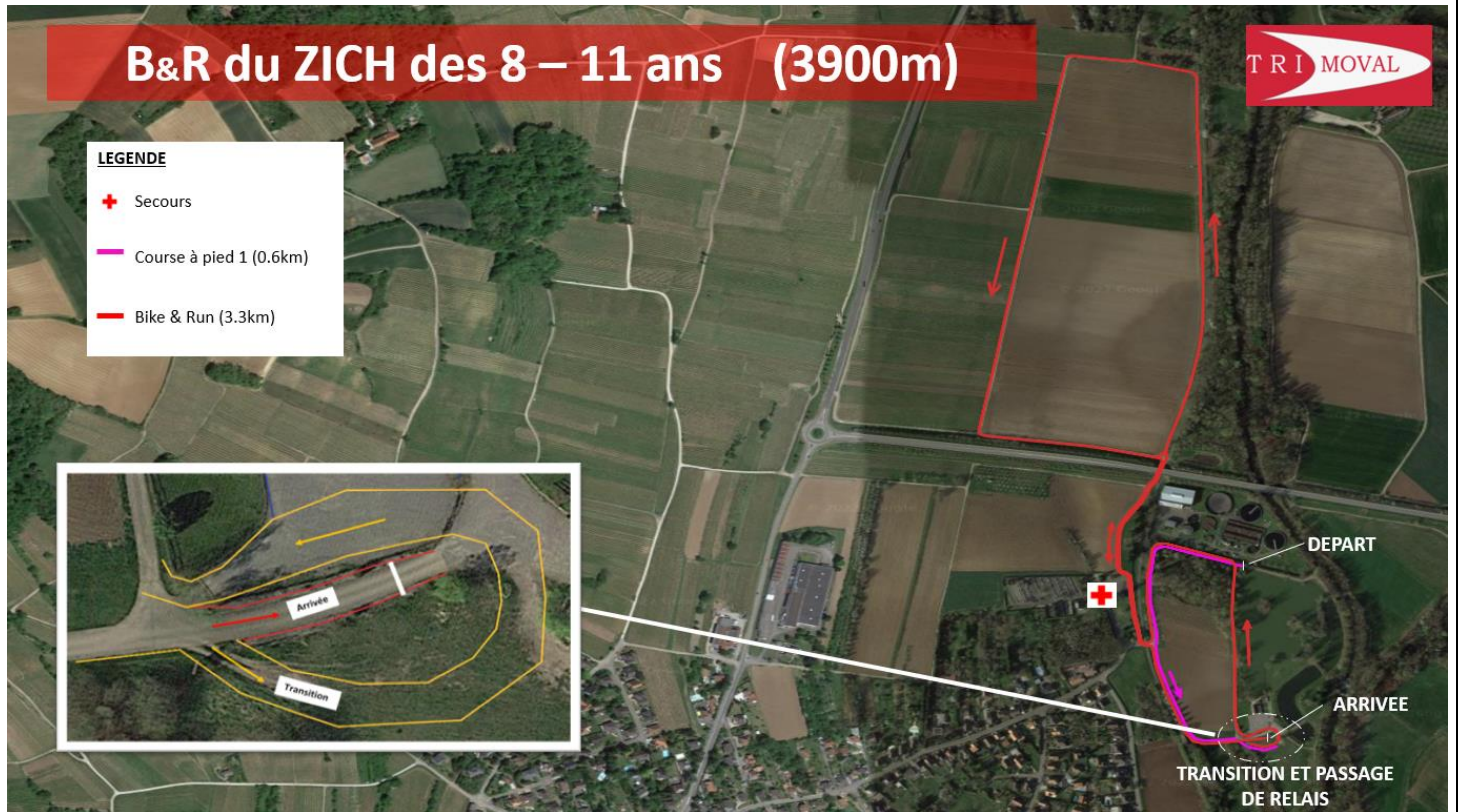
- Le Camping (6 rue des sports)
 - Parking
 - Retrait des dossards
 - Espace infos / résultats
 - Douches / toilettes
 - Ravitaillement / petites collations
 - Nettoyage des vélos
 - Podiums
- La zone de course à l'étang du ZICH
 - Déroulement des 3 épreuves
 - Poste de secours
 - Chronométrage

Une distance de 500m sépare les 2 zones reliée entre elles par une piste cyclable. Pour des raisons de sécurité évidente, il est impératif de respecter le fléchage mis en place par l'organisation et d'emprunter la piste pour rallier les 2 sites.

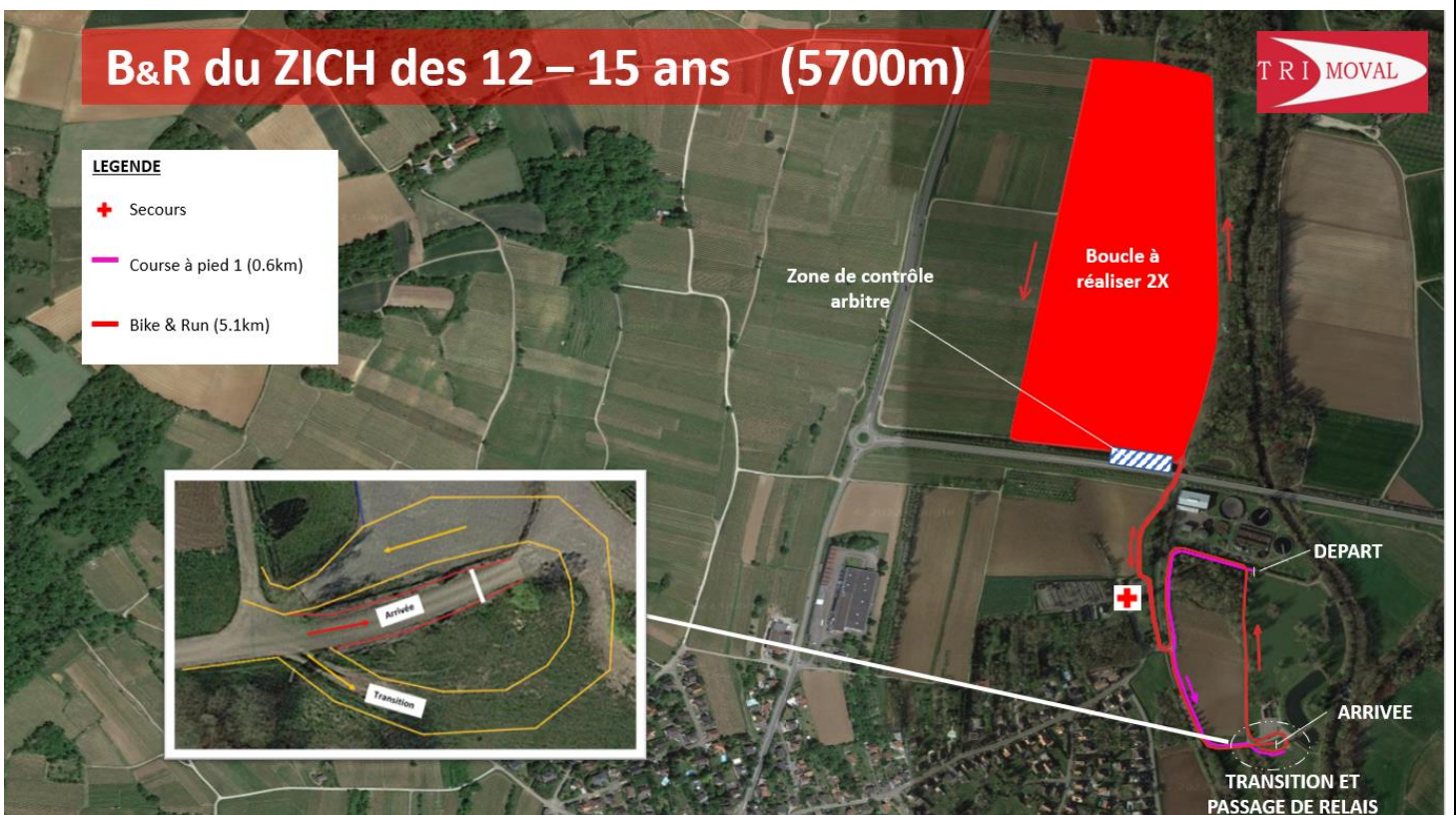
Plan général du site



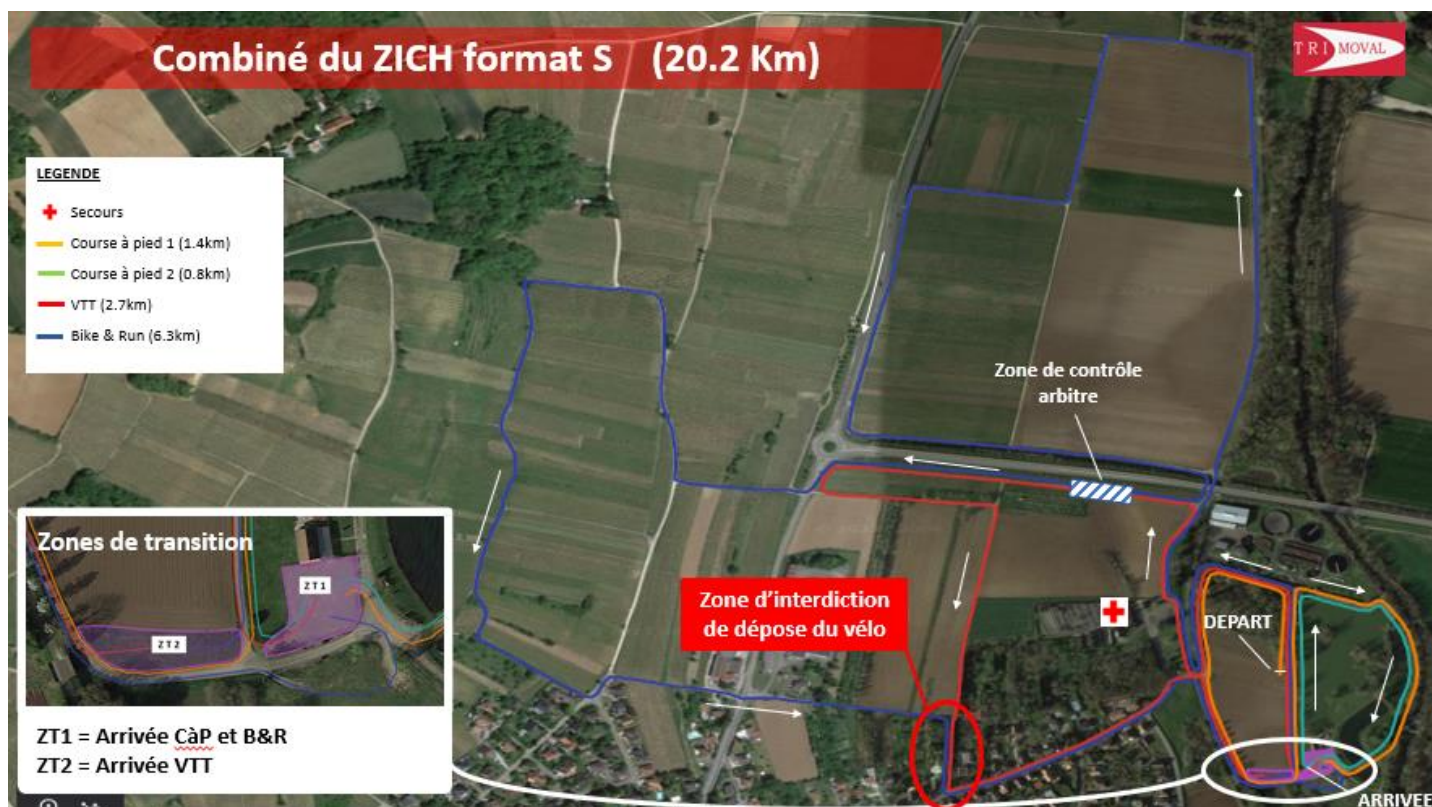
B&R des 8 – 11 ans



B&R des 12 – 15 ans



Le combiné format S



Article 6 – Déroulement des épreuves

Le combiné format S :

L'épreuve se compose d'une partie course à pied et VTT en individuelle, entrecoupée d'une partie Bike and Run.

Le parcours se déroule principalement sur des chemins tout terrain et quelques routes goudronnées dans le vignoble de Molsheim. L'accès dans les zones goudronnées sera ponctuellement bloqué aux véhicules motorisés.

Une équipe est obligatoirement composée de 2 personnes portant chacune un dossard avec le numéro de l'équipe suivi de la lettre A ou B. Cette lettre définira l'ordre de départ de chacun des participants.

Un 3^{ème} dossard fixé sur une ceinture porte dossard à 3 points sera le **témoin** lors du passage de relais et porté alternativement par le participant en cours d'activité.

Le dossard équipé de la lettre A ou B devra impérativement être porté à l'avant sur le maillot, épinglé par 3 points au minimum.

Le dossard **témoin** devra être positionné de tel sorte qu'il ne gêne pas la visibilité du dossard portant la lettre A ou B.

Les enchainements se feront de la manière suivante.

- Equipier A : 1400m de CàP
- Equipier B : 2700m de VTT
- Equipiers A+B : 6300m de B&R
- Equipier B : 800m de CàP
- Equipier A : 2700m de VTT (**ATTENTION : Ne pas oublier de porter le dossard témoin ☺**)
- Equipiers A+B : 6300m de B&R.

La transmission de la ceinture porte dossard s'effectuera dans l'une des 2 zones de transition comme défini ci-dessous :

CàP1 → **ZT1** → VTT → **ZT2** → B&R1 → **ZT1** → CàP2 → **ZT1** → VTT → **ZT2** → B&R2 → Arrivée
Pour faire simple 😊, seul l'arrivée VTT s'effectuera dans la zone de transition 2.

Pour la partie B&R, les relais sont libres. Le VTT peut être passé de main à main ou posé à l'avant du coureur sur le parcours. En aucun cas, il doit perturber la progression des autres participants.

Pour des raisons de sécurité, le parcours comprendra une zone d'interdiction de dépose du vélo. Cette zone sera matérialisée sur le parcours par un panneau de début d'interdiction et de fin d'interdiction. Elle est également matérialisée sur le plan du parcours.

Le parcours présente une zone de contrôle arbitre. Au passage de cette zone, de la zone de transition ainsi qu'au franchissement de la ligne d'arrivée, les 2 coéquipiers devront impérativement être ensemble.

Attention : Un non-passage du témoin est synonyme de disqualification. Le chronométrage ne sera plus être pris en compte.

Les courses jeunes :

Les courses jeunes se dérouleront sous la forme d'un Bike and Run. Elles emprunteront des chemins tout terrain sur un parcours de 3,9 KM (Course 8-11ans) et de 5.7 KM (Course 12-15ans).

Une première boucle de course à pied de 600m sera à effectuer par l'un des 2 coureurs de l'équipe.

Les relais sont libres. Le VTT peut être passé de main à main ou posé à l'avant du coureur sur le parcours. En aucun cas, il doit perturber la progression des autres participants

Au passage de la zone de contrôle arbitre matérialisée sur les plans ci-dessus, ainsi qu'au franchissement de la ligne d'arrivée, les 2 coéquipiers devront impérativement être ensemble.

Article 7 – Le matériel

Matériels électroniques

- Les caméras embarquées sont strictement interdites (vélo, casque ou autre).
- Les lecteurs vidéo, audio, téléphone ou tout autre matériel électronique, en fonction d'écoute ou de communication sont strictement interdits.

Les vélos :

- Pour l'ensemble des épreuves, l'utilisation des vélos de type cyclo-cross ou gravel est autorisée. Les vélos à assistance électrique sont interdits.
- Il sera demandé de protéger toutes les extrémités en protubérance (embouts de guidon, sur-guidon, extrémité des câbles...);
- Pour les vélos type VTT, VTC, les ajouts dits « corne de vache » ou « bar ends » sont autorisés.

Dossards

- Epreuve S : Dossard A et B à épingler sur le maillot + dossard avec la puce fixée par 3 points sur une ceinture porte dossard + 1 plaque vélo à fixer avec les rilsans fournis par l'organisation. Seule la transmission de la ceinture porte-dossard entre les équipiers validera le passage de relais.
- Epreuve Jeunes : Les courses jeunes : 1 dossard par participant + 1 plaque vélo ou équivalent.

Article 8 – Engagement des participants

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement et notamment les points suivants, sous peine de disqualification :

- Aucune assistance, fixe ou mobile, n'est autorisée.
- Il est interdit aux concurrents de recevoir une aide extérieure à l'organisation sous peine de disqualification par les arbitres.
- Emprunter uniquement le parcours balisé
- Respecter le balisage, les bénévoles et les autres concurrents. Les cyclistes veilleront à ne pas gêner les coureurs à pied des autres équipes
- Suivre les consignes de l'organisation, des signaleurs et des bénévoles
- Le port du casque est obligatoire même pendant la partie course à pied
- Il est interdit de pousser ou de s'accrocher au vélo
- Les 2 équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée en même temps
- Respecter impérativement l'environnement.
- Respecter les mesures réglementaires et sanitaires en vigueur à la date de la course

Article 9 - Sécurité

Chaque concurrent qui participe à la compétition le fait sous sa propre responsabilité ou celle des parents pour les mineurs.

L'athlète est responsable de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est conforme aux règles de la RS 2023.

L'organisation décline toute responsabilité quant aux dégradations des effets personnels qui pourraient se produire pendant la manifestation, ainsi qu'aux accidents liés au non-respect du code de la route, des consignes de sécurité des organisateurs et des signaleurs.

Les secours sont assurés par des secouristes et de 1 médecin. Un poste de secours fixe sera installé aux abords de l'étang du ZICH.

Le port du casque est obligatoire, jugulaire serrée.

Il est interdit de s'échanger les vélos autour de l'étang pour le format S

Article 10 - Environnement

Aucun concurrent ne devra sortir du balisage afin de préserver l'intégrité de l'environnement.

L'athlète prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue.

A ce titre, tout abandon de matériels (bidon, tenue, lunettes...), de déchets et emballages divers hors des zones de propreté prévues à cet effet sera sanctionné par les arbitres.

Article 11 - Arbitrage

Un arbitre principal et des arbitres sont présents sur la course. Les arbitres ont pour mission de faire respecter les règles du présent règlement et de la RS 2023 de la FFTRI, de contrôler le matériel et de veiller au bon déroulement de la course.

Article 12 - Annulation

En cas de non-participation ou d'annulation des épreuves par l'organisateur jusqu'à la veille de course 23h59 (conditions climatiques mettant en danger les concurrents sur le parcours vélo par exemple), les athlètes ne pourront prétendre à un remboursement de la part de l'organisateur.

Article 13 - Récompenses

Seront récompensés :

- Pour le S : Une classement scratch Homme, Femme, Mixte (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}).
- Course 8-11 ans : les catégories Poussins, Pupilles Fille, Garçons, mixte (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème})
- Course 12-15 ans : les catégories Benjamins., Minimes Fille, Garçons, mixte (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème})

Article 14 - Droit à l'image

Chaque concurrent, de par son inscription, accepte la diffusion et l'utilisation de son image (photographies et/ou vidéos) par l'organisation ou une entité ayant reçue l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps et renonce expressément à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image, qui trouverait son origine dans leur exploitation.